



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par les présentes donné par la soussignée :

QUE :

Lors de l'assemblée ajournée du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile qui sera tenue le mardi 27 juin 2023, à 19h00, au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile, les membres du conseil municipal auront à se prononcer sur la **demande de dérogation mineure** ci-dessous énumérée :

- **Pour le lot 5 949 328 (136, rue Fiset)**

Cette demande a pour objet d'autoriser :

- D'autoriser la construction d'un gazebo dont la superficie totale des bâtiments accessoires serait de 12% de la superficie du terrain au lieu d'une superficie autorisée de 10%.
- Le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, article 7.2.2.2

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette assemblée relativement aux demandes ci-dessus décrites.

DONNÉ à Saint-Basile, le 6 juin 2023

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 337)

Je, soussignée, directrice générale adjointe, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publiée l'avis ci-annexé en affichant deux copies, une à la porte de l'hôtel de Ville le 6 juin 2023 et une deuxième pour insertion sur le site Internet de la Ville de Saint-Basile le 6 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6^e jour de juin 2023.

Stéphanie Readman
Directrice générale adjointe, greffière